



BATIMENT ACCESSOIRE – LISTE DES DOCUMENTS REQUIS RÉSIDENTIEL

Toute construction ou modification de bâtiment accessoire nécessite un permis de construction.

- 1- Formulaire dûment rempli et signé par le propriétaire du terrain ou son représentant
 - 2- Lettre d'autorisation ou une procuration si le requérant représente le propriétaire
 - 3- Preuve de propriété (exemple: acte de vente récent) ou autre document attestant le nom du propriétaire
 - 4- S'il s'agit d'une copropriété, une lettre d'autorisation de l'association des copropriétaires autorisant le projet en question
 - 5- Lettre descriptive sur l'étendue des travaux
 - 6- Photographies des façades existantes du bâtiment
 - 7- Copie du certificat de localisation le plus récent
 - 8- S'il s'agit d'un ajout d'un bâtiment accessoire **ou** déplacement, agrandissement du bâtiment accessoire, soumettre :
 - Plans d'implantation **existants et proposés**, dimensionnés et à l'échelle, montrant obligatoirement : les limites du terrain et les marges du recul, le bâtiment principal, les bâtiments accessoires, accès véhiculaire et toute structure existante,
 - Calcul des superficies **existantes et proposées** des surfaces imperméables sur le terrain
 - Localisation du système septique si existant et les distances entre celle-ci et le bâtiment accessoire
 - 9- S'il s'agit d'un remplacement du bâtiment accessoire sans aucun agrandissement de la surface, soumettre :
 - Plan d'implantation de l'existant
 - Les photos du bâtiment accessoire existant
 - Élévations ou dessins indiquant les dimensions du bâtiment accessoire
 - Photo du bâtiment accessoire à construire et des matériaux proposés
- Important:** Les plans d'implantation qui ne sont pas préparés par un arpenteur-géomètre, doivent être réalisés en référence au plan du certificat de localisation à jour.
- 10- Estimation générale des coûts détaillés des travaux proposés
 - 11- Frais applicables : \$20

Veillez noter que selon la nature et la complexité du projet, la Ville de Baie d'Urfé se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir une meilleure compréhension du projet et d'assurer sa conformité à toute réglementation applicable.